

Réaménagement de la place Charles Rollier

La place, qui va être entièrement réaménagée à l'angle de la rue du Gothard et de la rue de Genève, n'avait jusqu'ici pas de nom. Elle portera prochainement celui de Charles Rollier, célèbre peintre chênôis (voir encadré) et sera tel un îlot annonçant l'entrée dans le "Vieux Chêne-Bourg", assurant la liaison piétonne avec la place Louis-Favre.

Il était jusqu'à ce jour une place sans nom, un espace non aménagé qui, dans le passé, était situé devant un café-brasserie si on en croit une carte postale de 1907. Ce n'est qu'à une date ultérieure inconnue que l'endroit fut configuré en "place" avec l'installation d'une fontaine, non répertoriée mais provenant selon toute vraisemblance d'une cour de ferme. Baptisée prochainement du nom du peintre chênôis Charles Rollier, cette place sera entièrement réaménagée dès cet été. La fontaine existante sera mise à valeur avec la pose des anciens bancs existant sur son pourtour et l'installation d'un banc de forme arrondie en pierre taillée calcaire similaire à la celle de la fontaine. Parallèlement, des bornes de même texture (nouvelles ou récupérées) seront insérées sur les bordures, également en pierre calcaire, qui délimiteront la surface pavée de la place.

Afin de créer une continuité avec la place du Gothard et redonner une cohésion entre les différents espaces du Vieux Chêne, il sera utilisé le même revêtement de sol en pavés en carrés et en dalles de Hauteville ainsi qu'un balisage d'orientation lumineux composé de six éclairages à LED, soit des éléments identiques à ceux déjà posés lors de réaménagement de la place du Gothard. A noter également parmi les autres aménagements prévus – et illustrant toujours cette même idée de continuité et de convivialité – on trouve notamment la

pose de grilles rondes en fonte au pied des arbres nouvellement plantés ainsi que des poubelles et épingles à vélo déclinées dans le même style de mobilier urbain déjà installé dans la commune.

Plantation de trois chênes

C'est toutefois la plantation de trois chênes chevelus, tout un symbole pour une commune qui est située au cœur de l'agglomération des Trois-Chêne, qui donnera à ce lieu l'aspect d'une place conviviale digne de ce nom. A cette fin, les deux anciens platanes, dont l'état phytosanitaire est préoccupant, seront remplacés par trois chênes d'une quinzaine d'années, à l'image de ceux déjà mis en terre sur la route de Jussy, à proximité des bâtiments de Rolex.

Le choix de ne pas replanter des platanes ne doit rien au hasard. Il découle des mesures de prévention édictées par le canton pour éviter la prolifération de la maladie du



chambre coloré qui, depuis son arrivée à Genève en 2001, ravage cette espèce et rend son entretien difficile et coûteux. Le chêne chevelu ne posant pas ce genre de problèmes s'est donc imposé dans une région dont il est l'emblème.

Pour que ces arbres à feuilles caduques – dont la longévité est de 150 à 200 ans et qui, dans certaines circonstances, peuvent s'élever de 25 à 40 mètres de hauteur – il a fallu respecter des conditions de plantations très strictes. Les trois fosses destinées à les accueillir comprendront ainsi, pour chaque arbre, une zone de plantation – de 25m² sur un mètre de profondeur – constituée par un mélange de terre et de pierres. En outre, leur implantation a été soigneusement étudiée afin que les trois arbres accompagnent le cheminement piétonnier et ce, quelle que soit la direction empruntée.

Dès l'automne, Chêne-Bourg aura ainsi mis en place une nouvelle pièce du puzzle urbain destiné à aménager une continuité de liaison entre le Vieux Bourg et le futur nouveau centre qui sera réalisé, une fois les travaux du CEVA terminés, sur les terrains des CFF.

Charles Rollier (1912 – 1968)

Charles Rollier naît à Milan en 1912 et entame sa formation en 1930 à l'Académie des Beaux-arts de Brera avant de fuir l'Italie fasciste, en 1934, et s'établir à Bâle puis à Paris. Il se rend ensuite, en 1941, à Genève où, en 1946, la galerie Georges Moos organise sa première exposition suisse. Il revient à Paris en 1948 avant de se retirer définitivement à Chêne-Bourg avec sa femme et ses deux enfants, en 1952. Il installe son atelier non loin de son logement à Chêne-Bourg. C'est là qu'il produit la majeure partie de son œuvre.

Dès le milieu des années 1950, s'inspirant de diverses traditions religieuses et philosophiques telles que la pensée Zen ou le bouddhisme et des traditions artistiques orientales telles que les arts indiens et chinois, il développe un langage pictural propre. Il le décrit comme non-figuratif en opposition à un art abstrait qui n'essaie pas de représenter le monde sensible. Dès cette époque, il est considéré comme un des artistes les plus significatifs du développement des arts suisses depuis le début du siècle. Sa production s'interrompt brusquement le 15 mai 1968, date à laquelle il meurt d'une crise cardiaque.



Le peintre chênôis n'aura pas de place à son nom

L'insolite

Chêne-Bourg veut baptiser un square du nom de Charles Rollier. Le Conseil d'Etat, lui, refuse. Déception de la famille

Des tableaux abrités par une dizaine de musées suisses, une sépulture au cœur du prestigieux cimetière des Rois, deux grandes expositions organisées dans de hauts lieux culturels genevois... Disparu en 1968, le peintre Charles Rollier n'a rien d'un illustre inconnu. Et pourtant. Le Conseil d'Etat vient de refuser que l'artiste ait enfin une place à son nom dans sa commune d'origine, Chêne-Bourg. La raison? L'homme n'aurait pas laissé une empreinte assez profonde dans l'histoire genevoise.

Donner le nom d'une célébrité locale à une rue ou une place du canton est effectivement devenu ardu depuis quelque temps. «Le Conseil d'Etat ne l'accepte qu'exceptionnellement, lorsque la personne a marqué de manière significative l'histoire de Genève», précise Laurent Niggeler, président de la Commission cantonale de nomenclature.

Et pour le gouvernement gene-

vois, Charles Rollier n'en a pas fait assez. Cette fois-ci, pas question de déroger à la règle!

Pourtant, la petite place choisie par la Commune pour arborer le patronyme de l'artiste - toute proche de son ancien atelier et de son domicile - semblait idéale. Fière de pouvoir honorer son peintre, la Mairie était heureuse de pouvoir lui dédier un petit square, récemment rénové.

Pour les proches du peintre aussi, c'est la déception. «C'était une belle idée. Pendant un an, on y a cru», raconte la fille de l'artiste, Nancy Tikou-Rollier. En ap-



Charles Rollier
Peintre originaire de Chêne-Bourg

prenant la mauvaise nouvelle, l'entourage se mobilise. Une pluie de courriers est expédiée au Canton, un recours est lancé.

Mais pour l'instant, le Conseil d'Etat ne veut toujours pas entendre parler de ce baptême local. La Commune rencontrera les responsables de la nomenclature cette semaine, afin de trouver une solution «qui arrange tout le monde». La famille Rollier, elle, attend toujours... **CH.D.**

Charles Rollier a droit à sa place

Cartigny, 17 juin. J'ai lu l'article paru dans la *Tribune de Genève* du 17 juin intitulé «Le peintre chênôis n'aura pas de place à son nom!» En tant qu'ancienne de Chêne-Bourg où j'ai passé toute mon enfance, je suis particulièrement choquée de lire que le Conseil d'Etat refuse que le peintre Charles Rollier ait une place à son nom dans cette commune. Nous, les gosses de Chêne-Bourg, on a bien connu l'artiste! L'empreinte de cet artiste a besoin d'être dans l'histoire genevoise, et je partage la fierté de la Mairie d'honorer sa mémoire, c'est un artiste reconnu de tous, qui a laissé une œuvre magnifique, émouvante et exceptionnelle. Il fait partie du patrimoine de Chêne-Bourg, et le manque d'intérêt du Conseil d'Etat me désole.

Eliane Schneuwly-Pasche